

# COMMUNE DE CUGY



Conseil Général du 13 décembre 2017

# CONSEIL GÉNÉRAL

## TRACTANDA



1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Marielle Corboz
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 27 septembre 2017
3. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets (*débat libre*)
4. Budgets 2018
  - 4.1. Budget d'investissement (*débat libre*)
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
      - 4.1.1. Agrandissement/assainissement de la salle polyvalente
      - 4.1.2. Réfection des salles du sous-sol de la salle polyvalente
      - 4.1.3. Chemin de la Fin, mise en séparatif
      - 4.1.4. Elargissement du chemin de Vesin, équipement de la parcelle en ZIG
      - 4.1.5. Modification de l'accès chemin Pré du Château
      - 4.1.6. Demande d'un crédit complémentaire pour le changement du chauffage de l'école de Vesin
  - 4.2. Budget de fonctionnement (*débat libre*)
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
5. Informations communales
6. Divers.



# POINT 3 : APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DÉCHETS



## **Modification du règlement sur la gestion des déchets**

### **Ce qui ne change pas :**

- La taxe au poids pour les ordures ménagères reste fixée à 0.60 (maximum)
- Le maximum de la taxe de base reste fixé à Fr. 100.-
- Un compacteur dans le village de Cugy et un compacteur dans le village de Vesin
- Le tarif horaire des émoluments

### **Ce qui change :**

- La taxe par ménage de Fr. 30.-/Fr. 60.- disparaît et est remplacée par une taxe par habitant de + de 18 ans de Fr. 49.-
- La taxe commerce et entreprise disparaît
- Le tri se fera selon les directives de RG Récupération SA à Sévaz
- Les lieux de collecte des matières valorisables



# POINT 3 : APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DÉCHETS



## **Modification du règlement suite au préavis du SCom**

Organisation  
de la collecte

### **Article 10**

<sup>1</sup> Le Conseil Communal organise le ramassage des **ordures ménagères déchets urbains** et en fixe les modalités ; il peut exclure certains objets de la collecte.

<sup>3</sup> La collecte de tous les déchets valorisés **y compris les déchets encombrants** se fait sur le site de RG Récupération SA à Sévaz pour les 5 prochaines années. La convention se reconduit tacitement d'année en année avec un délai de résiliation d'une année précédant l'échéance.

Principes généraux **Article 13**

<sup>1</sup>La commune assure le financement du service public d'élimination des déchets dont l'élimination lui incombe. Elle dispose à cet effet :

- des taxes d'élimination (taxes de base et taxes proportionnelles)
- ~~des recettes de la vente des matières valorisables récupérées~~
- des recettes fiscales
- des émoluments



# POINT 3 : APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DÉCHETS



## Modification du règlement suite au préavis du Scm

### Taxe de base **Article 19**

<sup>1</sup> La taxe de base couvre les frais de collecte et de transport, ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.), pour autant qu'ils ne soient pas couverts par la taxe au sac, la vignette ou un plomb. ~~La contribution maximale à la déchetterie régionale est de Fr. 50.- par habitant selon la population légale.~~ → Déplacé à l'article 24

### Taxe sur les déchets particuliers **Article 23**

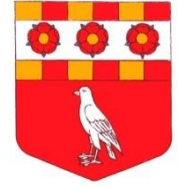
<sup>3</sup>La taxe maximale par kg de déchets ~~particuliers spéciaux~~ est fixée à **Fr. 3.--**.

### **c) Rémunération du délégataire**

#### Rémunération du délégataire **Article 24**

La contribution maximale à la déchetterie régionale est de Fr. 50.- par habitant selon la population légale.





## POINT 4.1 : PRÉSENTATION BUDGET 2018

### **Bases légales du budget d'investissement:**

- Les dépenses ne peuvent être engagées que sur une décision spéciale
- Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget correspond aux dépenses de l'année
- Les recettes doivent aussi y figurer





## POINT 4.1 : PRÉSENTATION BUDGET 2018

### Points clés investissement:

- Nouveaux investissements pour 2018: **7'395'000.-**
- Par rapport à la planification financière de septembre :
  - Agrandissement/rénovation salle polyvalente : + 12%
  - Nouveaux:
    - Eau : 40'000 pour chemin fin séparatif
    - Crédit complémentaire pour le changement chauffage école Vesin: 20'000
- Indicateurs financiers 2016 ( analyse du canton à fin novembre 2017):
  - MNA structurelle moyenne ( 2012-2016) : 844'977.70
  - Capacité d'emprunt théorique 2012-2016: **14'803'295**





## POINT 4.1 : PRÉSENTATION BUDGET 2018

- Accent mis sur les **investissements** ( repoussés/retardés depuis 6 ans)
- **Taux d'intérêts** encore bas
- Investissements conséquents doivent **répondre à un besoin à long terme/ être bien analysés/ peut-on faire mieux à moindre coût ?**
- Notre **taux d'impôt est à 90%** de l'impôt cantonal
- Le poids des investissements futurs ne doit pas entièrement reposer sur les contribuables actuels







## POINT 4.1 : PRÉSENTATION BUDGET 2018

Par Type	Nouveaux	Reports
Agrandissement/rénovation salle polyvalente ( +/- 10%)	6'005'000 + 310'000	
Transports et communication :		
Elargissement chemin Vesin	1'000'000	
Aménagements paysagers Pré du château		40'000
Modification accès Chemin Pré du Château	20'000	
Vaudoise, aménagement accès		20'000
Protection et aménagement :		
Chemin de la Fin mise en séparatif	40'000	
Ecole: (Report mobilier classes supplémentaires)		50'000
Complément Changement chauffage école Vesin (+ report)	20'000	40'000
<b>Total nouveaux investissements</b>	<b>7'395'000</b>	<b>150'000</b>



## POINT 4.1.1 : AGRANDISSEMENT/ASSAINISSEMENT SALLE POLYVALENTE



### **But de la dépense :**

Suite au crédit d'étude octroyé par le Conseil Général du 14 décembre 2016, le Conseil Communal a mandaté une commission afin de présenter un projet avec un crédit d'investissement pour l'agrandissement et l'assainissement de la grande salle et de l'administration communale.

Le rapport technique et le rapport de la commission vous sont parvenus par e-mail le 9 novembre 2017, dès lors ils ne sont pas joints au présent message.

Il convient néanmoins de rappeler que le vote du point 4.1.2 est lié à ce point.

### **Investissement**

A charge de la Commune :	CHF	6 005 000.-
Financé par un emprunt bancaire en 2018 de	CHF	1 000 000.-

### **Frais financiers au budget de fonctionnement**

Intérêts	2 %	CHF	20 000.-
Amortissement	3 %	CHF	30 000.-



## POINT 4.1.2 : REFECTION DES SALLES DU SOUS-SOL DE LA SALLE POLYVALENTE



### **But de la dépense :**

Comme indiqué au point 4.1.1, le vote du point 4.1.2 est lié au point précédent. Le Conseil Communal salue les mesures d'économies présentées par la commission et souhaite toutefois laisser le Conseil Général débattre sur le fait de rénover ou non les salles inférieures dans le même temps que les travaux globaux.

En cas de refus du point 4.1.1 le point 4.1.2 sera abrogé.

### **Investissement**

A charge de la Commune : CHF 310 000.-

Financé par l'emprunt bancaire de CHF 1 000 000.- du point 4.1.1





### POINT 4.1.3 : CHEMIN DE LA FIN, MISE EN SEPARATIF

#### **But de la dépense :**

Il s'agit du tronçon de la conduite depuis chez M. Claude Bersier-Bise jusque chez M. Rodolphe Grandgirard sur environ 300m. Actuellement ce tronçon est en unitaire.

M. Bersier, dans son projet de halle à machines, va effectuer une mise en séparatif de sa parcelle. Dès lors, la commune profite de compléter son PGEE en séparant les eaux sur ce bout de tronçon. Actuellement toutes les eaux de surfaces récoltées vont dans la canalisation et l'eau est pompée pour aller à la STEP.

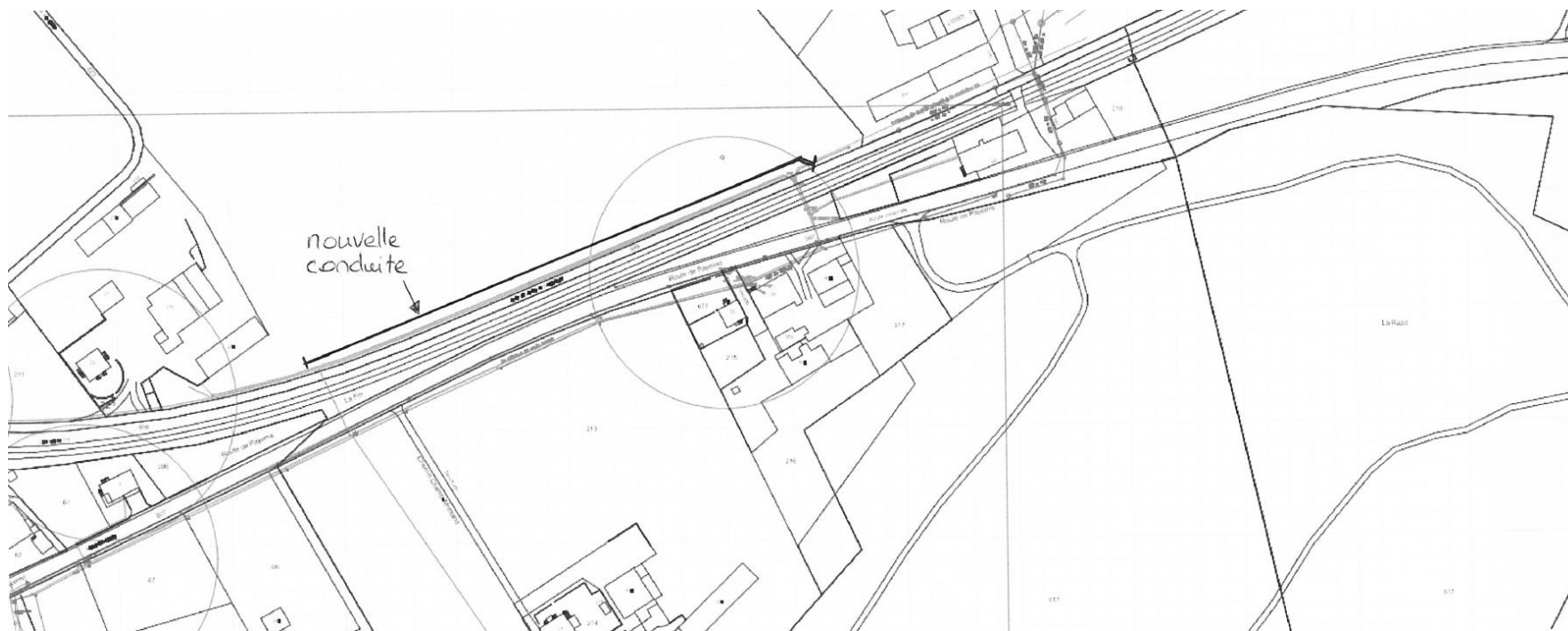
#### **Investissement**

A charge de la Commune : CHF 40 000.-

Financé par les liquidités de la commune



## POINT 4.1.3 : CHEMIN DE LA FIN, MISE EN SEPARATIF



## POINT 4.1.4 : ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE VESIN, EQUIPEMENT DE LA PARCELLE EN ZIG



### **But de la dépense :**

Avec la future construction du CO de Cugy, nous nous sommes engagés à aménager la parcelle sise en zone d'intérêt général. Il s'agit, notamment des travaux d'élargissement de la route d'accès, des collecteurs EC et EU, de l'adduction d'eau, de la conduite en attente pour le chauffage à distance et de la sortie de la place de parc des salles communales.

### **Investissement**

A charge de la Commune :	CHF	1 000 000.-
Financé par un emprunt bancaire en 2018 de	CHF	500 000.-

### **Frais financiers au budget de fonctionnement**

Intérêts	2 %	CHF	10 000.-
Amortissement	4 %	CHF	20 000.-



POINT 4.1.4 : ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE VESIN,  
EQUIPEMENT DE LA PARCELLE EN ZIG

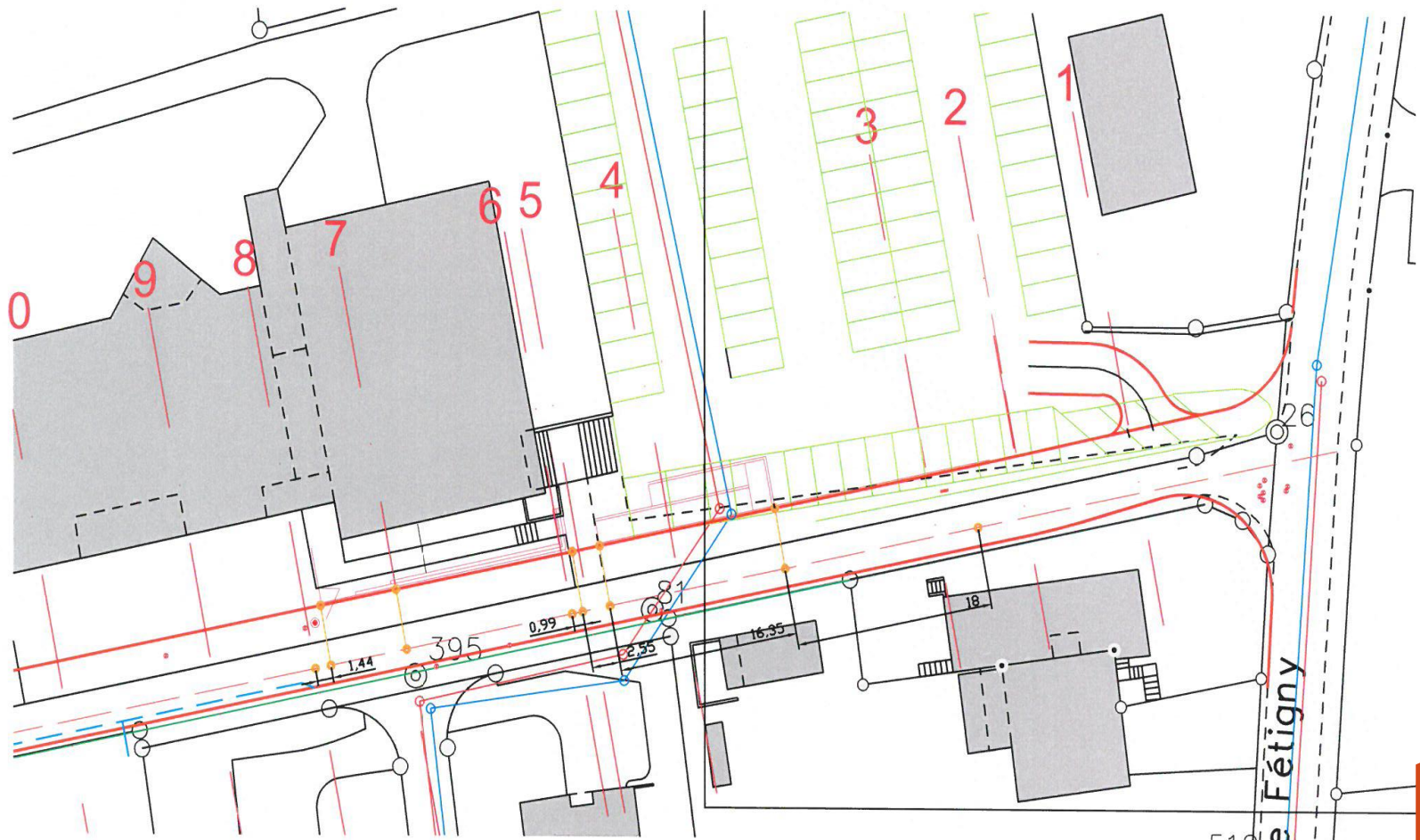


**Détail du budget estimatif**

Travaux routiers	Fr.	230 000.-
Mur de soutènement, rampe d'accès et barrière	Fr.	250 000.-
Eclairage	Fr.	28 000.-
Arborisation ou mobilier urbain	Fr.	30 000.-
Travaux collecteurs	Fr.	150 000.-
Travaux d'adduction	Fr.	35 000.-
Marquage et signalisation	Fr.	20 000.-
Divers, imprévus et honoraires	Fr.	<u>182 000.-</u>
TOTAL	Fr.	925 000.-
TVA 8% arrondi	Fr.	<u>74 000.-</u>
<b>COUT DU PROJET ARRONDI</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 000 000.-</b>
		=====



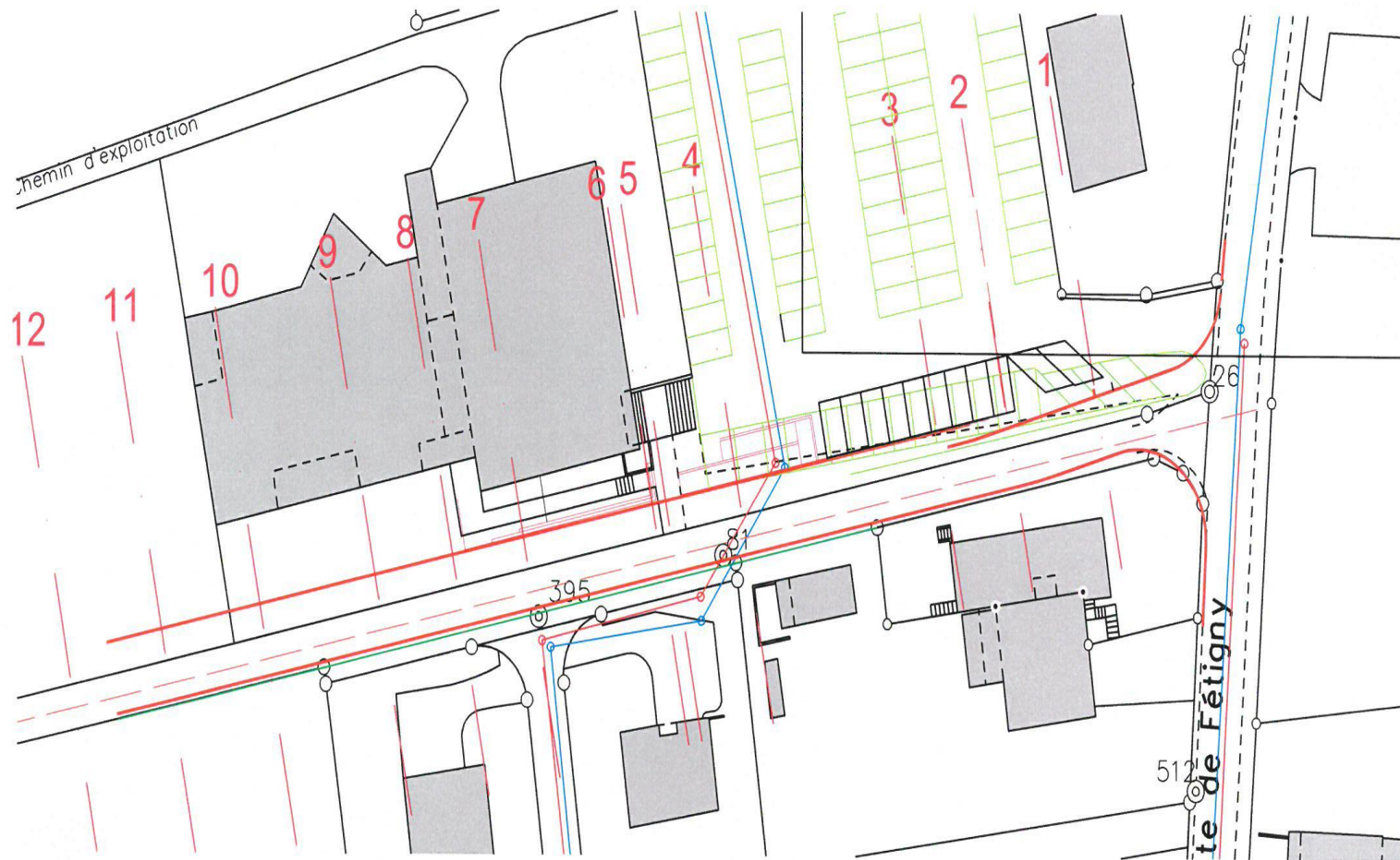
# POINT 4.1.4 : ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE VESIN, EQUIPEMENT DE LA PARCELLE EN ZIG

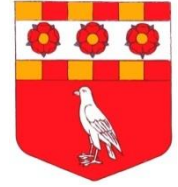






# POINT 4.1.4 : ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE VESIN, EQUIPEMENT DE LA PARCELLE EN ZIG





## POINT 4.1.5 : MODIFICATION ACCES CHEMIN PRE DU CHATEAU

### **But de la dépense :**

Une correction du tracé de la route a été établie suite au projet de construction d'un petit immeuble sur la parcelle n° 85. Ce chemin doit également être prolongé en vue de la construction de l'immeuble d'appartements protégés (art.720), ainsi que du futur immeuble à construire sur l'article n°179. Un nouveau verbal a été établi tenant compte de l'ensemble de ces éléments.

Ce verbal a été inscrit provisoirement et sera réalisé définitivement une fois les deux bâtiments terminés.

### **Investissement**

A charge de la Commune : CHF 20 000.-

Financé par les liquidités de la commune





## POINT 4.1.6 : DEMANDE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LE LE CHANGEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE DE VESIN



### **But de la dépense :**

Suite au crédit de Fr. 40'000.- octroyé par le Conseil Général du 14 décembre 2016, le Conseil Communal a analysé, avec l'aide d'un ingénieur spécialiste en chauffage, les moyens à notre disposition concernant le chauffage de l'école de Vesin.

Notre première offre se basait sur l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur air-eau. Au vu de la consommation de mazout que nous avons actuellement pour ce bâtiment, le système de chauffage retenu n'est pas suffisant. L'offre a donc été revue et il s'avère que le montant de l'investissement passait du simple au double.

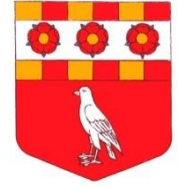
Par conséquent, le Conseil Communal a décidé de changer de système de chauffage et de mettre un chauffage à pellets qui coûte environ Fr. 50'000.-. Il profiterait également d'isoler le plancher du galetas de l'école, d'où une demande de crédit supplémentaire de Fr. 20'000.- pour ces deux éléments.

### **Investissement**

A charge de la Commune : CHF 20 000.-

Financé par les liquidités de la commune





## POINT 4.2 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

### Bases légales du budget de fonctionnement:

- **Art. 87 al. 3 de la loi sur les communes**
- Le budget de fonctionnement doit être équilibré.
- Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune **doit hausser les taux de ses impôts.**
- La séparation du budget de fonctionnement et d'investissement est obligatoire
- Le recours à l'emprunt n'est pas autorisé pour le budget de fonctionnement
- Le budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les imputations internes





## POINT 4.2 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

- Le budget comprend **toutes les charges liées du canton et des associations** de communes
- Le budget supporte les **charges de la dette**
- Pour le montant des **amortissements légaux**, le Conseil Communal fait référence au contrôle de l'endettement reçu du Service des Communes
- Les **bénéfices prévisibles dégagés** par l'approvisionnement en **eau**, la protection des eaux et la **gestion des déchets**, doivent être portés en **réserves ou en amortissements** supplémentaires
- Pour les **recettes fiscales**, basées sur les données statistiques du Service cantonal des contributions et adaptées si besoin
- Les **imputations internes** doivent être impérativement équilibrées





## POINT 4.2 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

### Points clés du budget de fonctionnement:

#### ➤ **Budget excédentaire:**

- Total de charges: **6'0307'180**
- Excédent de revenu prévu de: **207'751**

- **Total des charges liées : 56.23%** du total des charges ( + 2 points)
- Coût total de la dette : 9.72% des charges communales ( - 1,6 point)
- Marge de manœuvre commune : 35.65% (- 0,4 point)

#### ➤ **Taux de couverture, environnement, taxes causales:**

- Approvisionnement en eau : 101.36% (94.90% en 2017)
- Protection des eaux : 105.59% (100% en 2017)
- Ordures ménagères : 92.71%







## POINT 4.2 : POSTES DE CHARGES 2017

	Budget 2018	Budget 2017	Variation
<b>Enseignement et formation</b>	1'651'000	1'657'000	- 0,36%
<b>Aménagement environnement (eaux, ordures..)</b>	818'503	876'000	- 6,56%
<b>Finances (intérêts amortissement ...)</b>	559'094	716'260	- 21,94%
<b>Affaires sociales</b>	701'043	668'000	+ 4,94%
<b>Transports et communications</b>	551'825	523'000	+ 5,51%
<b>Santé (hôpitaux/home)</b>	556'107	538'000	+ 3,36%
<b>Administration</b>	509'356	484'000	+ 5,24%
<b>Culture &amp; loisirs</b>	315'297	349'000	- 9,65%
<b>Ordre public</b>	137'954	130'000	+ 6,11%
<b>Agriculture, forêts</b>	21'895	21'895	+/- 0%





## POINT 4.2 : POSTES DE CHARGES 2018

### Recettes :

- **Prudence sur impôts : augmentation de 1% seulement**
- **Augmentation péréquation financière: (+ 5.93% en 2017)**

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
<b>Impôts</b>	5'038'000	4'958'000	5'753'000
<b>Péréquation financière intercommunale</b>	402'538	378'634	347'586
<b>Revenus immeubles/patrimoine</b>	38'000	37'950	39'775





## POINT 4.2 - EVOLUTION DE 2014 À 2016

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Population	1510	1640	1633
Impôts personnes physiques	3'416'800	3'058'900	3'701'280
Impôts personnes morales	172'350	178'250	184'380
Dette par habitant	3'031.49	2'648.10	2'386.03

Au 13 décembre 2017: 1'733 habitants

Dette par habitant: **Diminution de 21,29% par rapport à 2014**







## POINT 4.2 - VARIANTE 1 EN CAS DE REFUS DU REGLEMENT

Résultat selon budget 2018 présenté au CG

le 13.12.2017

**Fr. 207'251.00**

./. Taxes Fr. 49.- p/personne + 18 ans

**Fr. -58'800.00**

**Fr. 148'451.00**

Pour une couverture à **80%**

= taxe de Fr. 42.- (personne seule) et

Fr. 84.- (ménage)

**Fr. 49'100.00**

**Nouveau résultat du budget de fonctionnement**

**Fr. 197'551.00**



## POINT 4.2 - VARIANTE 2 EN CAS D'ACCEPTATION DU REGLEMENT MAIS PAS DE LA TAXE



Résultat selon budget 2018 présenté au CG

le 13.12.2017

**Fr. 207'251.00**

./. Taxes Fr. 49.- p/personne + 18 ans

**Fr. -58'800.00**

**Fr. 148'451.00**

Pour une couverture à **80%**

= taxe de Fr. 41.- p/personne + 18 ans

**Fr. 49'100.00**

**Nouveau résultat du budget de fonctionnement**

**Fr. 197'551.00**

